

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 08-06-2023

M.B. 06-12-2023

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Valérie LOSSIGNOL en date du 21 avril 2023, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Maud MALLET devient effectif ;

Considérant la démission de Monsieur Samuel NICOLAI, membre suppléant ;

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des	Béatrice AGOSTI (Hainaut)	Valérie FORMERY (Hainaut)

différentes provinces francophones	Pascale THELEN (Namur) Jean MICHEL (Liège) Frédéric PHILIPIN (Luxembourg) Thierry PIERRE (Brabant wallon)	/
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Frédéric MAZZOCHETTI Magali DEREPEPE Maud MALLET Justine CONSTANT	Denis LEFEVRE Samia AIT OUSSAID / /
c) un issu des services culturels de la COCOF	Barbara LENAIN	Janine LE DOCTE
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Myriam MASSON Edith GRANDJEAN Jérôme WYN Bruno WYNANDS Carine DECHAUX Bernard MICHEL	Nathalie LOURTIE Amik LEMAIRE / / / /
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Marie-Christine JADOT Cécile PAUL	
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Anne-France STIMART Damien BEUN Mathieu COURTOY David FRANCO Guy MARCHAL Laurence MOUSSIAUX Isabelle PEETERS Nicolas FANUEL Roseline LEMAIRE Emilie HERMAN	Carine REMERY / / / / / / / / /
c) un exerçant sa profession dans une bibliothèque publique itinérante	Bénédicte DOCHAIN	
d) un exerçant la profession de directeur dans une bibliothèque publique spéciale	Michèle DUBOIS	
e) un titulaire d'un bachelier de bibliothécaire documentaliste ou d'un master en sciences et technologie de l'information et de la communication	Emilie GARCIA GUILLEN	
f) un en multimédia	Thomas PAULY	Savinien PEETERS

3° en qualité experts en créativité et pratiques artistiques en amateur issus des différentes disciplines artistiques concernées, selon une répartition équilibrée entre les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur

	Martine CONART Stéphan SURIN Marie-France BOUVY Nacer NAFTI Jean-Marie XHONNEUX Pierre ERNOUX Paula FUKS Loti PIRIS NINO Fabrice VANDERSMISSEN Fabrice IMBERT Astrid DE HULTS Valentine COPPENS Véronique SWENNEN Béatrice MARTIN Salim HAOUACH Bénédicte DUJARDIN Marie BATTEUX Frédéric MARIAGE Gilles BOGARTS Pierre BOTTEQUIN	Myriam BOSSUROY Joseph BODSON Reine-Thérèse RASKIN Jean-Pierre CRENIER Alain LACKNER Jérémy LÉPINE / / / / / / / / / / / / / / / /
--	--	---

4° en qualité d'experts, en particulier dans l'exercice d'une profession relative :

a) à l'éducation permanente	Céline MARTIN	Caroline COCO
b) aux musées et autres institutions muséales	Caroline WINTGENS	Jacques TOUSSAINT
c) à l'enfance et la jeunesse		
d) aux lettres et au livre		
e) aux arts de la scène	Mélanie VERSCHEURE	
f) aux arts plastiques	Stéphane ARCAS	
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Gauthier JACQUINET	Sarah MARTIN
	Pierre ETIENNE	

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 08 juin 2023.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD